

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 742

Artikel: Berne canton : la bombe Hafner
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La bombe Hafner

Des centaines de milliers de francs distribués par le Conseil exécutif bernois, à sa guise, sans contrôle public d'affectations qui se révélèrent manifestement «orientées» politiquement. C'est la bombe Hafner, du nom de son père, Rudolf Hafner, contrôleur cantonal des Finances, mise à feu à la fin du mois d'août, sous la forme d'un document de vingt-deux pages distribué à tous les députés au Grand Conseil. Tout cela est déjà du domaine public; mais il faut bien voir les tenants et aboutissants de ce scandale.

Les autorités bernoises ne sont pas habituées à une critique publique de leur gestion. Et le Grand Conseil, fort sage, se chargeant lui-même de faire taire les quelques députés dérangeants, est tout à fait au même diapason que le pouvoir exécutif cantonal. Ce qui explique peut-être certaines mauvaises habitudes... du point de vue du fonctionnement de la démocratie bien entendu. D'où aussi de premières réactions officielles très brutales. Mais les faits semblent incontestables. Des photocopies commencent à être diffusées révélant l'ampleur des «fuites» financières. Du pain sur la planche pour la commission parlementaire chargée d'ores et déjà d'estimer l'ampleur des dégâts et de vérifier le bien-fondé de la démonstration de Rudolf Hafner. A vrai dire, on voit mal de quelle façon le gouvernement bernois pourra remonter la pente, sans un «mea culpa» en bonne et due forme. Impossible aujourd'hui d'étouffer une affaire qui a fait l'objet de développements incendiaires dans la presse de tous bords. Ainsi, Mario Cortesi, dans le journal gratuit «Biel-Bienne» (5/6.9.) n'y va-t-il par exemple pas avec le dos de la cuiller — citons quelques lignes d'un texte vengeur intitulé «On tombe sur les petits, laissera-t-on courir les gros?»:

Lorsqu'on examine les nombreux paiements du Gouvernement sous l'étrange rubrique «Impré-

vus», on va d'un étonnement à l'autre. Quand on connaît les besoins financiers urgents de certaines institutions bernoises (par exemple du Festival d'échecs, déficitaire, mais important) qui seraient bien heureuses de toucher quelque argent supplémentaire prélevé sur les fonds de la SEVA, on constate avec surprise (et avec indignation) que la (riche) paroisse, la (riche) caisse communale et les «Ortsverein» de Steffisburg ont touché plus de 100 000 francs sans la moindre justification. Commentaire du réviseur: «A première vue, on pourrait être surpris de la manne abondante qui se déverse sur les habitants de Steffisburg.» Mais non pas à «seconde vue»: le directeur cantonal de la Police, chargé de la distribution, habite précisément cette commune!

Comme l'indique l'abréviation SEVA, l'argent de cette loterie devrait être principalement consacré à la protection des lacs, à la propagande touristique et à la création de postes de travail. En 1981 déjà, le Contrôle des Finances constatait qu'on était sans doute loin du compte: quand il demanda à la direction de la Police de pouvoir jeter un coup d'œil dans les dossiers, il fut remis à l'ordre par la déclaration péremptoire suivante: «L'argent de la SEVA est beaucoup trop explosif, politiquement, pour que nous laissions le Contrôle des Finances y jeter les yeux.» (...)

Enfin: le fait que certains partis, notamment l'Union démocratique du centre (UDC), aient été aidés financièrement lors de campagnes électorales, que le Gouvernement se soit donc engagé politiquement de manière unilatérale, est contraire à tous les principes démocratiques.

Quant au fait que le Gouvernement ait versé sans le moindre décompte quelques dizaines de milliers de francs dans la caisse du mouvement antiséparatiste «Force démocratique», le contrôleur des Finances le commente comme suit: «Il est généralement connu que le Conseil exécutif veille à la défense de ses intérêts dans le Jura bernois. Cependant, en matière de droit public, le financement de l'organisation de combat contre le nouveau canton du Jura doit être considéré comme une entreprise fort ris-

quée. On doit se demander si cette manière d'agir est favorable au processus démocratique de la formation de l'opinion et à la coexistence pacifique. En tout cas, le Conseil exécutif ne peut se fonder sur aucune base légale.»

Bref, quand on constate que, entre autres, l'honorable Association du commerce et de l'industrie compte parmi les bénéficiaires peu regardants de cette manne distribuée à bien plaisir, tout laisse à penser que la bombe Hafner pourrait être aussi une bombe à retardement. Avec, en perspective, des règlements de comptes qui marqueront la vie politique bernoise pour longtemps.

Et tant que des éclaircissements officiels complets et convaincants feront défaut, on pourra tout dire, tout supposer, tout laisser entendre. Le règne de la rumeur. Voici déjà que court le bruit que le contrôleur des Finances en question est anthroposophe et que ceci expliquerait d'une certaine manière cela! Cherche-t-on à disqualifier Rudolf Hafner? On sait que les Bernois n'aiment pas les marginaux, on l'a vu dans le passé avec les anabaptistes...

D'AUTRES LARGESSES

Mais le plus intéressant et le plus crucial reste à découvrir. Combien de caisses semblables dans le canton de Berne, et ailleurs aussi en Suisse?

Pour citer un exemple anodin: la distribution des bénéfices de la «Feuille officielle» du district d'Aarberg a permis de verser 800 francs à l'Association bernoise du tourisme pédestre. Une bonne chose, direz-vous; certes, mais quel est le contrôle public de beaucoup de «libéralités» du même genre? Combien de campagnes électorales ou d'offensives menées contre des référendums prennent leur vitesse de croisière grâce à des fonds que nous nommerons para-publics?

Qu'on est loin de la réalisation du vœu du ministre Cavour (1810-1861) qui proclamait que les fonds de l'Etat doivent être conservés dans une caisse de verre!